

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2017

Référence
2017-65

Objet de la délibération
Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place du RIFSEEP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	14	19

Date de la convocation
28 mars 2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 03 avril à 19h00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Didier COGNON, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Patrick LEFEVRE, Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN

PROCURATIONS : Patrice CLOSS à Martine HENRISSAT, Jacky GILLET à Anne-Marie NEDELEC, Marie-Claude LAVOCAT à Yvette ROSSIGNEUX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Bernadette RETOURNARD à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Marie-France JOFFROY, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Stephan EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Michel MENET, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place du RIFSEEP

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont souhaite bénéficier d'un accompagnement individualisé du Centre de Gestion en matière ressources humaines destiné à mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel) au sein des services de la collectivité dont le contenu est le suivant :

- Etat des lieux de l'existant en matière de postes existants et de régime indemnitaire
- Cotation des postes
- Propositions d'intégration du RIFSEEP pour chaque agent au regard pour chacun de sa situation administrative
- Rédaction de la délibération instituant le RIFSEEP dans la collectivité

Ces travaux feront l'objet d'un remboursement au Centre de Gestion de la HAUTE-MARNE des frais engagés par lui pour en permettre la réalisation. Ce remboursement sera réalisé au terme des missions confiées sur la base d'un état récapitulatif des dépenses (durée de travail, déplacements, charges structurelles...) engagées par le centre de gestion pour le compte de la collectivité et dédiées à la réalisation de cette mission.

SUR PROPOSITION du Président ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion

2° D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

- 7 AVR. 2017

La